

MARCHE PUBLIC DE SERVICES



VILLE DU VAUCLIN

MARCHE PUBLIC
DE SERVICES

ENTRETIEN ET MAINTENANCE D'UN SANITAIRE PMR A POINTE FAULA

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
(A.A.P.C.)**

Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R2123-1 1° du CCP
Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, passé par un pouvoir
adjudicateur avec montant maximum de commandes, sans remise en concurrence
lors de l'attribution des bons de commande, en application des articles R2162-2, et
R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

Date et heure limites de remise des plis : 17 Juillet 2025 à 12h00

SOMMAIRE

Pouvoir adjudicateur.....	3
Objet de l'accord-cadre	3
CPV Global a la consultation.....	3
Dispositions générales	3
Interdiction de soumissionner	4
Conditions de participation et moyens de preuve acceptable	4
Visite	4
Éléments de Procédure	4

Pouvoir adjudicateur

VILLE DU VAUCLIN
2, Rue Collignon
97280 LE VAUCLIN
Tél : 05.96.74.40.40
Fax : 05.96.74.44.11

Adresse Internet : <https://ville-vauclin.fr/>

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre

Entretien et Maintenance préventive et corrective d'un sanitaire PMR à Pointe Faula au VAUCLIN.

Forme de l'accord-cadre : Accord-Cadre avec une part fixe et une part à bons de commande
Type de l'accord-cadre de Services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques.

Lieu principal d'exécution : Ville du VAUCLIN _ 97280 Le VAUCLIN

CPV Global a la consultation

CPV global à la consultation :

CPV principal : 44411000-4 Appareil sanitaire

CPV additionnel 1 : 50324200-4 Service de maintenance

Dispositions générales

Dévolution en accord-cadre unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 5 000 € HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 5 000€ HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 5 000€ HT.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 3 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptable

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont énumérés au Règlement de la Consultation (R.C.).

Visite

Une visite du site est obligatoire.

Éléments de Procédure

Le marché fera l'objet d'une attribution au regard de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans négociation.

Renseignements d'ordre administratif :

La présente consultation est une consultation initiale.

Date limite de réception des offres est fixée au : **Date figurant en première page du document**

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur ;

<http://www.marches-securises.fr>

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par mandatement au bénéfice du compte bancaire indiqué à l'acte d'engagement.

Les prestations sont financées par les fonds propres de la personne publique.

Avis périodique :

Il s'agit d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Après l'attribution du marché, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

En cas de litige résultant de l'application des documents encadrant l'exécution du présent marché, le tribunal compétent est le **Tribunal administratif de Martinique**, dont relève le pouvoir adjudicateur.

Service pour renseignements sur les recours :

Tribunal Administratif de Martinique

12, Rue du Citronnier

Plateau Fofo

CS 17103

97233 Schoelcher

Tél : 0596716667

Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement à la réception des offres.

En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus:

- pour les renseignements d'ordre administratif et technique : Profil acheteur

Adresse profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Le VAUCLIN, Juin 2025